

Image not found or type unknown



interdit bancaire par un compte commun

Par **yannis44**, le **21/09/2011** à **02:10**

bonjour, je suis actuellement en instance de divorce la conciliation c'est déroulée au moi de juin. après avoir dénoncé un premier compte commun suite à des problèmes de gestion de mon exfemme nous avons ouvert un compte individuel chacun de notre côté mais il y a quelques jours j'ai appris que mon exfemme allait sûrement se retrouver interdit bancaire sur son compte. Le problème, c'est qu'il nous reste un compte commun pour le remboursement du prêt de la maison et donc indirectement je risque de me retrouver interdit bancaire moi aussi. Le dialogue étant impossible entre nous comment puis-je faire pour éviter cela? merci d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter